



Gardoulennes, Gardoulens,

C'est avec beaucoup de plaisir que nous remettons entre vos mains cette édition 2021 de l'écho de Lagarde.

Depuis l'installation de votre nouvelle équipe municipale et malgré le contexte sanitaire qui impacte grandement nos vies, les travaux de la traversée du village et du plateau sportif ont modifié agréablement notre cadre de vie.

De son côté Le département nous a apporté un grand coup de pouce en finançant le déploiement de la fibre optique sur tout le territoire communal le rendant par là même encore plus attractif.

Dans les semaines et les mois à venir nous allons nous atteler à la concrétisation de nos projets en cours : tout d'abord nous acheverons l'aménagement paysager de la traversée du village et les finitions du plateau sportif.

Dans un second temps, nous ferons avancer les projets de la place du village et du lotissement.

En effet, le préfet de Vaucluse est venu nous rencontrer et nous a donné son assentiment par un projet qualifié de «très intéressant». Cela doit nous permettre de sortir de l'impasse incompréhensible dans laquelle était notre projet de révision de carte communale.

En contrepartie nous nous sommes engagés par délibérations d'une part à poursuivre la démarche ZAP (préservation des espaces agricoles) et d'autre part à faire aboutir notre projet déjà bien ancien de création d'un pare-feu.

Enfin un grand projet nous occupe également «Lagarde Paréol - Patrimoine et modernité». Il consiste dans un premier temps en la rénovation complète de notre école communale (aménagement des 2 classes dans l'ancien bâtiment et suppression des éléments modulaires)

Le second volet sera la mise en cohérence des études sur la place du village la création du bistrot de pays, le déplacement de l'actuelle mairie au sein de la future résidence Saint-Antoine à finaliser.

Mieux encore, les perspectives de réalisation peuvent-être très rapides si l'ensemble des subventions exceptionnelles que nous avons sollicitées (80 % du montant) nous était accordé.

Bien entendu nous aurons l'occasion de développer tous ces sujets au cours de réunions d'information à venir.

cordialement vôtre
Fabrice Leane

L'école de Lagarde au temps du virus 2020

Depuis près d'un an, la pandémie de la Covid 19 s'est étendue au monde entier, et nul ne peut s'en prétendre à l'abri. A Lagarde Pareol également nous avons été touchés.

L'école n'a évidemment pas échappé à cette menace, et depuis mai 2020 elle a dû s'adapter. En concertation étroite avec les autorités académiques et la mairie, un protocole de sécurité a été mis en place en juin 2020, pour recevoir dans les meilleures conditions possibles un nombre restreint d'élèves. Après les vacances d'été hélas, la menace n'a pas disparu et une seconde vague a déferlé. Le protocole de la rentrée mis en œuvre pour accueillir tous les élèves a été reconduit, toujours en concertation avec les autorités administratives et communales.

Les enfants sont accueillis le matin dès 8h30, porteurs d'un masque à partir de six ans, les parents restant en dehors de l'école. Pendant le temps scolaire, ils respectent les consignes strictes de sécurité sanitaire (lavages multiples des mains, aération des classes, distanciation physique). Pendant le temps de la cantine, allongé pour permettre la succession de deux services, ils doivent respecter les mêmes mesures. A 16h30, certains restent à la garderie, sous la responsabilité du personnel communal, jusqu'à 18h.

Toutes ces conditions rendent le travail évidemment plus contraignant, mais les enfants s'y plient volontiers. De leur côté les enseignants se sont également adaptés à ces conditions pédagogiquement difficiles. Qu'ils en soient ici vivement remerciés !

En cette rentrée 2020, Marie Line Douin et Thomas Dominguez sont toujours fidèles au poste, ainsi que nos ATSEM Carmela et Vanessa. En revanche, du côté du personnel, nous avons connu des changements : Christiane Coq et Patrick Paccini ont fait valoir leur droit à une retraite bien méritée, et nous les remercions tous pour leur dévouement et leur efficacité.

Deux nouveaux personnels ont été recrutés : Françoise Durand pour la cantine, et JérémY Cagnac pour les travaux de la commune. Bienvenue à eux !

L'année scolaire sera donc peu confortable, et perturbée dans son fonctionnement habituel, y compris malheureusement dans les projets de sortie, reportés sine die.

Malheureusement à l'heure où vous lirez cette gazette, les conditions sanitaires se sont dégradées et nous avons dû fermer temporairement l'école et la cantine début janvier.

Plus grave, la directrice a été atteinte par la COVID et a perdu son père. Qu'elle soit assurée ici de toute notre compassion et de nos sincères condoléances.

Michel Gomez
Référént école



Le Bus France services

A l'initiative de la CCAOP, désormais tous les lundis après-midis de 14 à 15 heures le bus de France Services stationne devant la mairie.

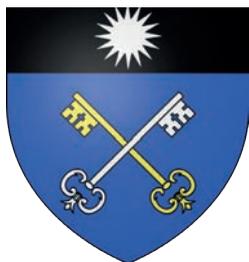
Emilie et Clarisse spécialement formées, accueillent les personnes souhaitant des renseignements ou de l'aide pour les tâches administratives, emploi, services fiscaux, retraite, accès à divers droits et tout cela gratuitement et sans rendez-vous.

Le bus est équipé de 2 bureaux aménagés, respectant toute confidentialité, un est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Bienvenue à Emilie et Clarisse.



Commission extramunicipale citoyenne



Conformément à nos engagements de campagne, la municipalité a souhaité mettre en place une « commission extramunicipale citoyenne » ouverte à tous, pour débattre des sujets intéressant la vie de la commune.

Pour y participer en fonction des thèmes proposés par le conseil municipal, il vous suffit simplement de laisser votre adresse e-mail à la mairie. De cette façon nous pourrons vous tenir informés de la prochaine réunion et du thème abordé.

Cette commission est ouverte à tous les habitants qui souhaitent s'intéresser à la vie du village.

Elle s'est réunie une première fois le Jeudi 16 juillet 2020 afin de présenter les différents projets qui seront abordés au cours de ce nouveau mandat.

Mr le Maire préoccupé comme beaucoup d'entre nous par la faible participation aux élections de mars 2020, a exprimé son souci de faire participer le plus grand nombre à la vie de la commune, pour régénérer la vie démocratique. Au cours du mandat précédent, plusieurs commissions extramunicipales se sont réunies, mais trop irrégulièrement et trop peu fréquentées.

Au cours du mandat qui s'ouvre, le projet est de mettre en place une seule commission élargie, ouverte à tous les intéressés, autour de sujets importants, comme l'urbanisme, les projets de la résidence Saint-Antoine, de la place du village, ou le devenir de l'école.

La méthode est ainsi définie : à l'occasion de réunions thématiques, la mairie présentera l'état du projet, et le soumettra à la réflexion de la commission.

Celle-ci se réunira à son gré pour présenter un état de la réflexion au terme de ses travaux. L'équipe municipale s'en saisira pour enrichir ou modifier ses projets.

Nous avons pu nous réunir également le 23 septembre 2020 à la salle polyvalente pour une réunion dédiée au fonctionnement du stade. Une quinzaine de citoyens étaient présents, une demi-douzaine s'est excusée.

Nous vous tiendrons informés des avancements de nos projets sur le site internet du village. En espérant que la situation sanitaire se dénoue enfin pour que notre village retrouve son lien social, son dynamisme et que nous puissions avancer ensemble dans un esprit constructif pour le bien commun.

Mutualisation et santé

Les intercommunalités ont adopté depuis mars 2015 un « schéma de mutualisation des services ». Suite aux dernières élections municipales, la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence a établi un rapport détaillant la mise en œuvre de cette mutualisation. L'ensemble du conseil municipal a répondu favorablement à cette mutualisation.

En effet, unir nos moyens et ressources humaines permet de réduire les coûts, mais aussi de gagner du temps, de réduire les risques, d'améliorer la qualité d'un service ...

Dans cet esprit collaboratif et pour faire face à la crise sanitaire qui sévit, la municipalité a entamé une démarche en lien avec « Ma commune Ma santé », pour permettre à chacun de ses administrés de bénéficier d'une mutuelle accessible et simple de gestion.

Pour ce faire, nous nous sommes rapprochés d'ACTIOM.

ACTIOM est une association qui a pour but de proposer des actions de mutualisation afin de préserver et améliorer le pouvoir d'achat de ses adhérents. A ce jour le groupe compte plus de 30 000 adhérents.

Par l'action de mutualisation, les administrés

Qui est concerné ?

Séniors, retraités, salariés en fin de portabilité, chômeurs, travailleurs non-salariés, artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales, intérimaires, jeunes, étudiants, fonctionnaires, agents publics, employés de la commune partenaire, invalides, personnes sous tutelle ...

Dès que le contexte nous le permettra nous souhaitons communiquer auprès de tous. Dans un premier temps une réunion publique d'information sera organisée avec le prestataire afin de répondre à toutes vos interrogations.

Ensuite des permanences individuelles auront lieu, afin d'adapter chaque formule à la demande de chacun.

Pour résumer ACTIOM s'engage :

- A renégocier chaque année les tarifs auprès de ses partenaires pour maintenir le pouvoir d'achat de ses adhérents.
- A alerter les adhérents dans les plus brefs délais en cas d'augmentation inacceptable et arbitraire.
- A rechercher et proposer une solution alternative chez d'autres assureurs à des conditions similaires à l'accord initial.

Cette action sera engagée dès que les conditions sanitaires le permettront.



Vaccination

Pour lutter contre la pandémie et développer la campagne de vaccination, L'ARS et le département ont mis en place un certain nombre de centre de vaccination dont voici la carte (ci-contre).



Centres de vaccination Covid-19 en Vaucluse

uniquement sur rendez-vous AU 01/03/21

Centre de vaccination de Bollène
Salle Georges Branssens
2483, Avenue Jean Moulin
Ouverture du centre le 25/01
Prise de rendez-vous à partir du 21/01
Le lundi : 14h - 17h
Du mardi au vendredi : 9h-12h
04 65 79 65 79
[Prendre rendez-vous ici](#)

CH d'Orange
Avenue de Lavoisier
Du lundi au vendredi : 13h-18h
04 90 11 23 23
[Prendre rendez-vous ici](#)

Centre de vaccination de Sorgues (MSP)
Salle René Varoqui, Chemin de Lucette
mar-mer-sam : 9h-12h
04 23 10 06 90
[Prendre rendez-vous ici](#)

SOS Médecins - Le Pontet
1, rue de la rose des vents
Du lundi au samedi : 9h-12h / 14h-18h
07 77 45 37 92
[Prendre rendez-vous ici](#)

CH d'Avignon
305, rue Raoul Follereau
Du lundi au samedi : 9h-17h
04 32 75 96 90
[Prendre rendez-vous ici](#)

CPTS Grand Avignon - Château de la Barbrière - 8 Avenue du Roi Soleil
Du 01 au 06 mars : lundi 13h-17h / mardi & mercredi : 9h-17h / jeudi : 14h-17h / vendredi & samedi : fermés
A compter du 8 mars : Mardi, mercredi, jeudi : 9h-17h / vendredi & samedi : 9h-13h / lundi fermé
08 00 73 00 87 / [Prendre rendez-vous ici](#)

CPTS Grand Avignon - Morières-lès-Avignon
Espace Robert Dion / 2-134 Chemin du Clos Neuf
Du 01 au 06 mars : mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 13h-17h / lundi fermé
A compter du 8 mars : du lundi au vendredi : 13h-17h / samedi : 9h-12h
04 84 51 22 12 / [Prendre rendez-vous ici](#)

Centre de vaccination Vairéas
Espace Jean Duffraid
43 cours Victor Hugo
Du mercredi au samedi : 8h-12h
04 90 35 30 31
[Prendre rendez-vous ici](#)

CH de Vaison
18 Grand Rue
Mardi et jeudi : 9h-13h / 14h - 18h
Mercredi et vendredi : 9h - 13h
04 90 28 77 39
[Prendre rendez-vous ici](#)

CH de Carpentras / CPTS Synapse Comtat Venaissin
24, rond point de l'amitié
Du lundi au vendredi : 9h-17h
04 23 10 03 38
[Prendre rendez-vous ici](#)

CH de L'isle sur la sorgue
Place des frères Brun
Du lundi au vendredi 8h-13h / 14h-18h
04 90 38 96 53
[Prendre rendez-vous ici](#)

Centre Hospitalier d'Apt
225, avenue de Marseille
Du lundi au vendredi : 13h-18h
04 90 04 34 01
[Prendre rendez-vous ici](#)

MSP Les glycines La Tour d'Aigues / CPTS Santé Lub
Salle polyvalente du Pays d'Aigues
Le lundi : 14h-18h
Du mardi au vendredi : 9h-17h
09 72 50 27 00
[Prendre rendez-vous ici](#)

Maison de la culture et des associations de Pertuis / CPTS Santé Lub
167, rue Résini
Du lundi au vendredi : 10h-12h / 14h-18h
Le samedi : 10h-12h
09 72 50 27 00 / [Prendre rendez-vous ici](#)

CPTS Santé Lub / Lauris
Foyer rural, rue de la mairie
Du lundi au vendredi : 10h-12h / 13h-15h
Le samedi : 10h-12h
09 72 50 27 00 / [Prendre rendez-vous](#)

CH de Cavailhon / CPTS Cerebellum
119, avenue Georges Clémenceau
Du lundi au vendredi : 9h-13h / 14h-17h
04 90 78 85 34
[Prendre rendez-vous ici](#)

Centre de vaccination Vairéas
Espace Jean Duffraid
43 cours Victor Hugo
Du mercredi au samedi : 8h-12h
04 90 35 30 31
[Prendre rendez-vous ici](#)

CH de Vaison
18 Grand Rue
Mardi et jeudi : 9h-13h / 14h - 18h
Mercredi et vendredi : 9h - 13h
04 90 28 77 39
[Prendre rendez-vous ici](#)

CH de Carpentras / CPTS Synapse Comtat Venaissin
24, rond point de l'amitié
Du lundi au vendredi : 9h-17h
04 23 10 03 38
[Prendre rendez-vous ici](#)

CH de L'isle sur la sorgue
Place des frères Brun
Du lundi au vendredi 8h-13h / 14h-18h
04 90 38 96 53
[Prendre rendez-vous ici](#)

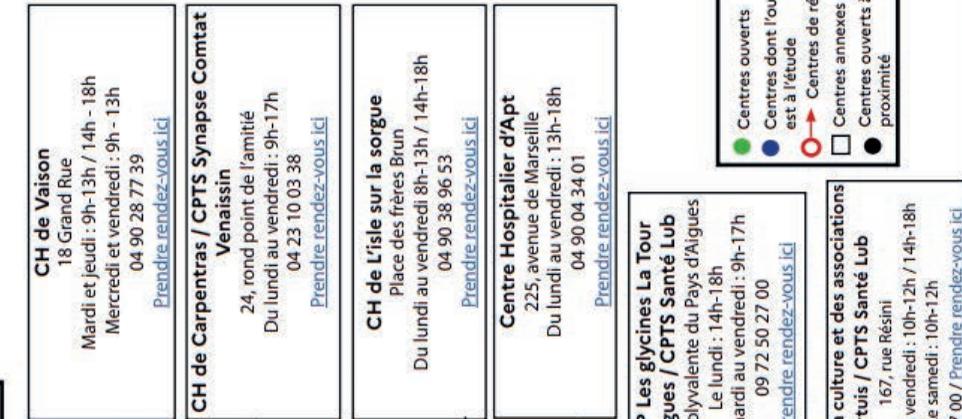
Centre Hospitalier d'Apt
225, avenue de Marseille
Du lundi au vendredi : 13h-18h
04 90 04 34 01
[Prendre rendez-vous ici](#)

MSP Les glycines La Tour d'Aigues / CPTS Santé Lub
Salle polyvalente du Pays d'Aigues
Le lundi : 14h-18h
Du mardi au vendredi : 9h-17h
09 72 50 27 00
[Prendre rendez-vous ici](#)

Maison de la culture et des associations de Pertuis / CPTS Santé Lub
167, rue Résini
Du lundi au vendredi : 10h-12h / 14h-18h
Le samedi : 10h-12h
09 72 50 27 00 / [Prendre rendez-vous ici](#)

CPTS Santé Lub / Lauris
Foyer rural, rue de la mairie
Du lundi au vendredi : 10h-12h / 13h-15h
Le samedi : 10h-12h
09 72 50 27 00 / [Prendre rendez-vous](#)

CH de Cavailhon / CPTS Cerebellum
119, avenue Georges Clémenceau
Du lundi au vendredi : 9h-13h / 14h-17h
04 90 78 85 34
[Prendre rendez-vous ici](#)



- Centres ouverts
- Centres dont l'ouverture est à l'étude
- Centres de référence
- Centres annexes
- Centres ouverts à proximité

CARTOGRAPHIE DES CENTRES DE VACCINATION COVID-19 EN VAUCLUSE

DEUX NOUVEAUX CENTRES AU GRAND AVIGNON

Qu'est-ce que le budget communal ?

Préparé, approuvé par les membres de l'Équipe municipale, le budget prévoit et autorise recettes et dépenses pour une année civile donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante, en votant des décisions modificatives.

Ses principes :

- Les recettes sont destinées à financer l'ensemble des dépenses. Il existe quelques dérogations, par exemple les dons et legs qui ne peuvent être utilisés que dans un but déterminé. Recettes et dépenses doivent figurer sur un document unique regroupant toutes les opérations budgétaires et financières de la collectivité.
- Le budget de l'année doit être voté avant le 1er janvier mais la date est rarement respectée, aussi la date limite fixée par le législateur est le 31 mars.
- Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice après vote de ces décisions modificatives. Le budget supplémentaire, établi généralement au second semestre de l'année, a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent.

Comment est-il structuré ?

Il se présente en deux sections, l'une de fonctionnement la seconde d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

- **La section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.
- **La section d'investissement** présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle récapitule les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou les travaux nouveaux (ex. : construction d'une salle des sports). Parmi les recettes d'investissement, on trouve par exemple les subventions d'investissement, la dotation globale d'équipement (DGE), les emprunts, le produit de la vente du patrimoine... La section d'investissement par nature a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.



Les précédents budgets

Résultats budgétaires année 2019	Section d' INVESTISSEMENT	Section de FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Recettes prévisionnelles	797 624,00 €	407 749,00 €
Recettes effectives	565 686,95 €	352 027,34 €
DEPENSES		
Dépenses nettes	50 081,85 €	294 777,71 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	515 605,10 €	57 249,63 €

Année 2020 au 30 07 2020	Section d' INVESTISSEMENT		323 Habitants Soit par Habitant
RECETTES d' Investissement			
Recettes prévisionnelles, dont :	542 222,00 €	100,00%	1 678,70 €
de la section fonctionnement	120 000,00 €	22,13%	
Amortissement	500,00 €	0,09%	
Taxe aménagement	3 000,00 €	0,55%	
Excédent Investissement	271 967,00 €	50,16%	
A recevoir sub. Dép. "Contractualisation"	77 000,00 €	14,20%	
DETR Dot. Equip. Ruraux	69 755,00 €	12,86%	
DEPENSES d' Investissements			
Dépenses nettes, dont :	542 222,00 €	100,00%	
Emprunts	60 000,00 €	11,07%	185,76 €
Convention CD RD65	30 000,00 €	5,53%	
Terrain sportif	162 312,00 €	29,93%	
Chauffage Eglise	20 000,00 €	3,69%	
Electricité Mairie	5 000,00 €	0,92%	
Electricité Ecole	20 000,00 €	3,69%	
Foncier	80 000,00 €	14,75%	
Frais Etudes	20 000,00 €	3,69%	
Divers traçages	6 000,00 €	1,11%	
Divers aménagemnts paysagers	20 000,00 €	3,69%	
Divers travaux	42 000,00 €	7,75%	
Reste s à réaliser	76 910,00 €	14,18%	

Année 2020 au 30 07 2020	Section de FONCTIONNEMENT		323 Habitants Soit par Habitant
RECETTES de Fonctionnement			
Recettes prévisionnelles, dont :	493 270,00 €	100,00%	1 527,15 €
Excédent reporté	125 297,00 €	25,40%	
Atténuation de charges	500,00 €	0,10%	
Recette Régie cantine	7 500,00 €	1,52%	
Impôts et taxes	317 456,00 €	64,36%	982,84 €
Dotations et participations	40 517,00 €	8,21%	
Recettes Régie salle des fêtes	2 000,00 €	0,41%	
DEPENSES de Fonctionnement			
Dépenses prévisionnelles, dont :	493 270,00 €	100,00%	
Charges caractère général	130 500,00 €	26,46%	
Charge personnel	166 500,00 €	33,75%	
Fonds de péréquation Ress. Interco. et communales	8 000,00 €	1,62%	24,77 €
Dépenses imprévues	17 770,00 €	3,60%	
Virement à Sct. Investissement	120 000,00 €	24,33%	
Amortissement	500,00 €	0,10%	
Autres charges courantes	40 000,00 €	8,11%	
Intérêts des emprunts	10 000,00 €	2,03%	30,96 €

Budget 2020

FUNCTIONNEMENT COMMUNAL 2020

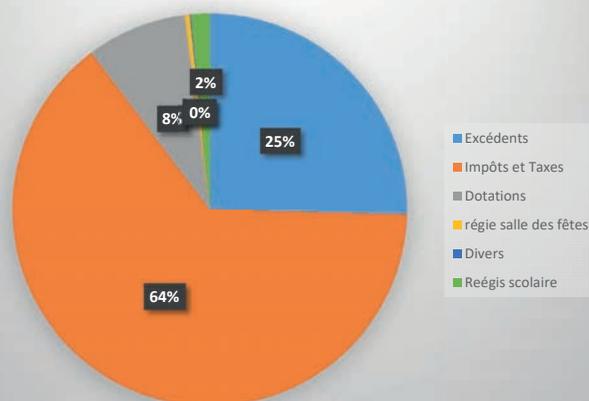
RECETTES 493 270 €

Excédents	125 297,00 €
Impôts et Taxes	317 456,00 €
Dotations	40 517,00 €
régie salle des fêtes	2 000,00 €
Divers	500,00 €
Régie scolaire	7 500,00 €

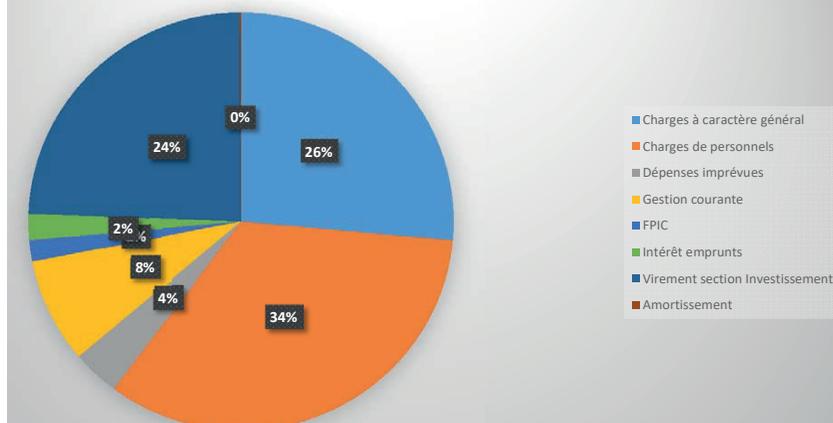
DEPENSES 493 270 €

Charges à caractère général	130 500,00 €
Charges de personnels	166 500,00 €
Dépenses imprévues	17 770,00 €
Gestion courante	40 000,00 €
FPIC	8 000,00 €
Intérêt emprunts	10 000,00 €
Virement section Investissement	120 000,00 €
Amortissement	500,00 €

Recettes fonctionnement 2020



Dépenses fonctionnement 2020



INVESTISSEMENT COMMUNAL 2020

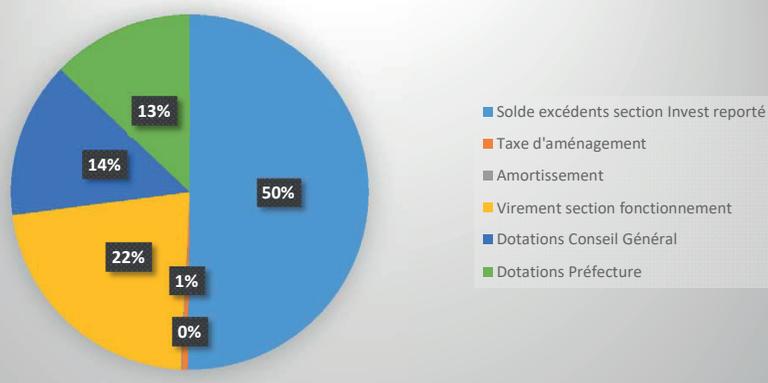
RECETTES 542 222 €

Solde excédents section Invest reporté	271 967,00 €
Taxe d'aménagement	3 000,00 €
Amortissement	500,00 €
Virement section fonctionnement	120 000 €
Dotations Conseil Général	77 000 €
Dotations Préfecture	69 755 €

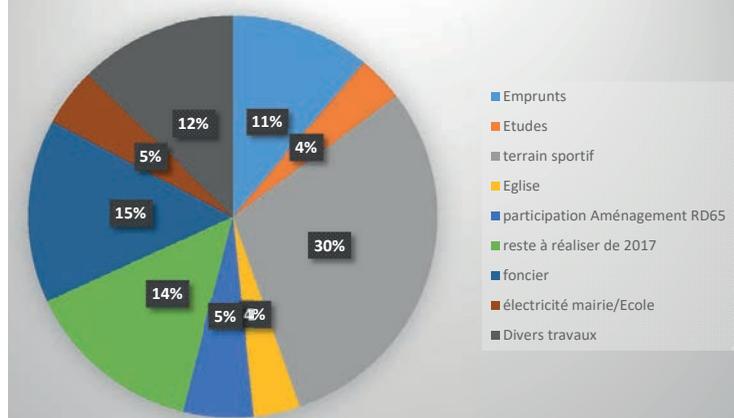
DEPENSES 542 222 €

Emprunts	60 000,00 €
Etudes	20 000,00 €
terrain sportif	162 312,00 €
Eglise	20 000,00 €
participation Aménagement RD65	30 000,00 €
reste à réaliser de 2017	76 910,00 €
foncier	80 000,00 €
électricité mairie/Ecole	25 000,00 €
Divers travaux	68 000,00 €

Recettes investissement



Dépenses investissement



TAXE IMPOSITION COMMUNAL 2020

TAXE sur le foncier Bâti	17,95%
TAXE Foncière sur le non-Bâti	62,60%

Voici La réforme de la fiscalité directe locale de 2020 ou les taux de la taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019. Le taux retenu sera généralement le taux voté N-1, c'est-à-dire 9,51%.

Infrastructures Municipales



LE CENTRE SOCIOCULTUREL

Suite au l'épidémie du Covid, afin de respecter l'arrêté préfectoral, un engagement de location a été rajouté au contrat de location.

De même, le montant de la location a été revu à la hausse du fait que le ménage sera réalisé par une entreprise extérieure, soit 325€ pour les Gardouliens et 625€ pour les extérieurs.

Rappel : pour les extérieurs, un gardoulien doit se porter garant.



"Exemplaire MAIRIE"

N° : 1712020


MAIRIE
LAGARDE PAREOL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE
LAGARDE.PAREOL.

SEANCE DU 17 septembre 2020

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal : 11 En exercice : 11
Nombre de Membres qui ont pris part à la délibération : 11

DATE de la CONVOCAATION : 09/09/2020 DATE D'AFFICHAGE : 10/09/2020
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture :
Publication ou notification du

L'an DEUX MIL VINGT et le 09 SEPTEMBRE à 20 heures 00
Le Conseil MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. LEAUNE Fabrice, Maire,
Présents : MERCIER Mireille, Adjointe, GOMEZ Michel, GRAS Martine, LAFONT Daniel, LE GENTIL Jean-Claude, RIOU Franck, SANCHEZ-VIVES Damian, SOURET Delphine
Absents excusés : PROPHETE Sophie (procuration à Mme Mercier), PRADINAS Jean-Marc (procuration à Mr Leauve)
Secrétaire de Séance : Mme MERCIER

Objet : modification du contrat de location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'au vu des conditions actuelles suite au COVID-19, nous devons rajouter un engagement de location visant à respecter l'arrêté préfectoral et le nombre de personnes autorisées à se rassembler dans la salle.
Par ailleurs, il ajoute que le montant de la location de la salle doit être revu à la hausse, car le ménage sera réalisé par une entreprise extérieure et sera inclus obligatoirement dans le nouveau tarif proposé :

Soit tarif Gardouliens de 250 € il propose : 325 €
Le tarif extérieur de 1 000 € il propose : 1 075 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
OUI l'exposé ci-dessus,
Après avoir délibéré, à l'unanimité.
Décide de modifier le contrat actuel avec l'engagement du respect de l'arrêté préfectoral suite au COVID-19.
Décide de modifier les tarifs de location en incluant le ménage obligatoire

Ainsi fait et délibéré en séance Pour copie conforme. Suivent les signatures.

Lagarde.Pareol,
Le Maire





LE CITY PARC - TERRAIN MULTISPORTS

Le City Parc - Terrain multisports dont les travaux ont commencé en 2008, est en cours de finalisation. Ce plateau comprend actuellement un skate parc, un terrain multisports, une aire de jeux, un boulodrome, un parking. Le terrain de foot en herbe, l'aire de jeux, et le court de tennis restent à finaliser.

Un parcours de santé est aussi à votre disposition

Ce plateau est ouvert tous les jours de 9H00 à 19H00. Un portail automatique régule les heures d'accès. Un arrêté municipal a été signé courant juin 2020 portant sur la réglementation de l'accès et de l'utilisation du City Parc. Ce règlement, adaptable selon la situation sanitaire, est affiché à l'entrée du plateau et vous pouvez-le consulter sur la page ci-contre.



CITY PARC LAGARDE PARÉOL

Extrait de l'Arrêté municipale N°5 du 29/06/2020 consultable en Mairie ou sur www.lagardepareol.fr

ACCÈS AUTORISÉS DE 9H00 A 19H00 UNIQUEMENT !
et en dehors des créneaux horaires prioritaires réservés aux scolaires

tout contrevenant s'expose à une contravention de 3ème classe

L'accès est gratuit sous votre responsabilité ou sur la responsabilité des parents ou d'un adulte pour les enfants mineurs. Les utilisateurs du « CITY PARC - TERRAIN MULTISPORTS » doivent être âgés d'au moins 8 ans (sauf pour les activités encadrées par un moniteur diplômé). L'accès aux enfants de moins de huit ans doit se faire obligatoirement sous la surveillance d'un adulte. La présence d'au moins deux usagers est recommandée sur le site afin de pouvoir, le cas échéant, porter secours et ou prévenir les secours.

Tout utilisateur utilise les installations à ses risques et périls, il doit en outre veiller à être couvert par une assurance responsabilité civile couvrant les dommages à autrui et aux biens mis à sa disposition. (art. 1384 du Code Civil)

LA MUNICIPALITÉ DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS D'ACCIDENT DÙ A L'UTILISATION NORMALE OU ANORMALE DES EQUIPEMENTS DU CITY PARK

Les activités autorisés sont exclusivement :

FOOTBALL - HANDBALL - BASKETBALL - TENNIS - TENNIS/BALLON - SKATE - PÉTANQUE.

Les infractions aux dispositions du présent arrêté/règlement seront constatées et poursuivies conformément à la Loi. Les usagers ainsi que les visiteurs s'exposent en plus des contraventions prévues à la sanction d'expulsion temporaire ou définitive de ce lieu.

OBLIGATOIRE



Avoir plus de 8 ans ou être accompagné d'un adulte,



Présence de deux personnes souhaités (en cas d'accident et afin de prévenir les secours)



Chaussures de sports



Etre assuré par une responsabilité civile



Equipements et protections adaptées



Adopter un comportement courtois et respectueux envers les utilisateurs et les riverains, prendre soin de l'espace et de la propreté mis à votre disposition,

**PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT,
COMPORTEMENTS ILLICITES OU
DÉGRADATIONS CONSTATÉES**

**SAMU :15
POMPIERS : 18 ou le 112
GENDARMERIE:17
MAIRIE : 04.90.30.8191**



**Personnes à mobilité réduite
demande d'accès à effectuer
auprès de la municipalité.**

INTERDIT



Grimper sur la structure du City Parc, les grillages et filets.



Strictement interdit à tout engin à moteur, même électrique



Consommation Alcool, bières, & Bris de verre



Consommation de tabac, chicha, stupéfiants



de promener ou amener son animal de compagnie, même tenu en laisse.



d'uriner ou de cracher dans l'enceinte du City Parc et ses abords



de faire du feu ou des barbecues



d'introduire des armes (couteaux, frondes, ...) et engins pyrotechnique



de troubler le calme et la tranquillité des lieux pour les riverains.



d'introduire des instruments de musique ou sonorisation.



de détériorer, dégrader, occasionner des dégâts et d'installer des obstacles sur les modules ou sur le site,



d'utiliser les structures du City Parc par temps de pluie, orage, neige et verglas

LA FÊTE IRLANDAISE

Notre fête programmée pour le printemps dernier n'a pu se dérouler comme prévu à cause de la pandémie qui nous frappe encore.

Nous souhaitons vous informer des suites données à ce sujet.

D'un commun accord avec les membres du bureau, nous avons volontairement reporté notre programme au **Samedi 10 Avril 2021**. Nous avons pris les dispositions avec tous nos partenaires afin de vous proposer le programme identique à l'année 2020.

Il nous reste à espérer que nous pourrons enfin vous accueillir dans les meilleures conditions.

Je profite de cette page pour remercier les membres du bureau, les participants aux différentes commissions, les bénévoles, qui se sont investis pour mener à bien notre manifestation et je leur demande à nouveau leur soutien et leur participation pour réactiver cette manifestation.

Nous n'avons malheureusement pas pu assurer l'assemblée générale. Dans ce cas, le bureau actuel conserve ses fonctions et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale où un vote pourra être organisé.

Nous vous informerons de cette date importante dès que nous serons en mesure de la tenir.

Un projet de circuit en Irlande a été envisagé.

Ce projet était destiné à tous les habitants de Lagarde-Paréol.

Malheureusement, nous avons dû suspendre ce projet pour l'année 2021.

Ce n'est que partie remise.

Dès que cela sera possible nous vous consulterons, par une série de questions, afin de collecter vos avis sur la question et votre intérêt pour un tel projet.

Aujourd'hui, ce que nous pouvons vous communiquer à titre informatif, c'est qu'un budget d'environ 1200€/ participant est à prévoir pour un séjour d'une durée de 8 jours/7nuits, transport inclus.

Nous reviendrons prochainement sur le sujet.

En tous cas, nous vous souhaitons, une bonne année et surtout une bonne santé, en conservant bien sûr les gestes de protection qui s'imposent encore à nous.



DES NOUVELLES DE L'ENTR'ACTE

Non l'Entr'acte n'est pas mort, en dépit des circonstances sanitaires difficiles.

Les directives nationales nous obligent à sommeiller, quel dommage !

Après un arrêt en queue de poisson au printemps, nous avons repris ardemment en septembre avec 8 enfants avec lesquels nous montions un extrait du Petit Prince en provençal et une reprise de la Chèvre de Mr Seguin, en provençal également, interprétée par une quinzaine d'adultes.

Ce programme devait nous permettre de concourir au festival de FUYEAU (13) le 08 novembre et paf ! C'est tombé à l'eau. Et depuis, nous sommes dans l'attente des nouvelles mesures gouvernementales (l'Arlésienne ?)

Toujours très optimistes, nous pensons qu'au printemps 2021 nous aurons vaincu ce fichu mauvais virus et pourrons organiser le traditionnel repas cochonnaille accompagné de son loto.

Aux dernières nouvelles malheureusement ces rendez-vous ont dû être également annulés.

Quant à la fête de la musique elle est toujours d'actualité, prévue le 12 juin 2021. Bien entendu les musiciens seront au rendez-vous, ils auront eu tout leur temps pour nous servir un programme d'enfer !

Monique Gourmarre



DES NOUVELLES DU FOYER

Il était une fois le Foyer de Lagarde Paréol créé dans les années 80 (Yves Arnaud était alors maire, et Claude et Pascal Meunier faisaient vivre l'école) par une poignée de bénévoles. Ces personnes étaient désireuses de faire vivre le village, et d'être un soutien financier aux activités extra scolaires de l'école primaire du village.

Le foyer est ouvert à tous les habitants de Lagarde Paréol.

Depuis toutes ces années, les différents acteurs bénévoles du foyer ont organisés de multiples manifestations pour le plus grand plaisir des adultes et des enfants du village (loto, soirées castagnade, jeux de société, sorties touristiques et gastronomiques, les joies de Noël, les caves gourmandes, la fête de l'école, la soirée crêpe, le carnaval ...).



Ces manifestations ont permis au Foyer de soutenir l'école et de financer équipements sportifs, sorties scolaires, voyages découvertes, équipements de loisirs, aménagements au sein de l'école, achats de structures de jeux, ou encore rafraîchissement de la cour en lui donnant de belles couleurs.

Le Foyer participe également à l'animation du village en proposant diverses activités dans le village (sportives avec le Fit Mix, la marche et le Pilâtes, artistiques avec l'atelier peinture)

Ces activités sont organisées, suivies par des membres bénévoles et des professionnels très actifs et motivés.

Les membres du Foyer et les bénévoles actifs prennent tous de leur temps pour que le village et les enfants de l'école éprouvent le sentiment de bien-être et de bien vivre ensemble.

Depuis mars 2020, le temps s'est malheureusement comme figé pour le Foyer, en raison de la pandémie, mais nous gardons en tête de beaux projets pour tous les gardoulens, dès que la vie nous le permettra, en 2021 nous l'espérons tous.

Le Foyer continue d'exister grâce au soutien de la mairie, à la volonté des bénévoles, aux habitants de Lagarde Paréol, à l'école.

Alors MERCI à tous ! Nous serons toujours là pour vous divertir et vous proposer encore de belles choses ...

Sandy Gascon, présidente

PLANÈTE ADOS ET LE CONTEXTE



Notre activité est réduite mais se poursuit. Nous accompagnons la scolarité d'une douzaine d'enfants au domicile des parents et au local de Sainte Cécile avec les précautions requises et tout se passe bien.

Nous poursuivons une activité plus intense sur Vaison-la-romaine au lycée privé ACAF-MSA : relation d'aide,

suivi des élèves en difficulté d'apprentissage et ateliers-philo.

Nous postulons également pour une action d'envergure sur Bollène auprès des familles primo-arrivantes dans le cadre de la politique de la ville.

Nos bénévoles peuvent se mobiliser dans le village pour accompagner d'autres enfants ou ados dans leur scolarité, il suffit d'appeler le 0490308958.

L'un d'entre nous fera le point sur la marche à suivre pour ce travail avec les parents.

Quant aux ateliers philo* ou les ateliers citoyens* nous n'avons pas de demande cette

année en primaire, mais nous demeurons à la disposition des chef(fe)s d'établissement.

Bonne poursuite de l'année scolaire pour les jeunes gardoulens, salutations à toutes et tous.

Dr Claude Fournier Président.

*PS: si des parents accompagnés ou non de leurs ados veulent réfléchir en groupe (atelier-philo-citoyen adulte) sur un thème d'actualité ou un sujet qui les préoccupe, dans un espace suffisamment grand pour ce faire, nous pouvons le concevoir.

Evènements, retour en Images



Repas des aînés - Février 2020

Samedi 15 Février, au centre socioculturel, a eu lieu le traditionnel repas des aînés offert par la commune.

Une soixantaine de personnes avait répondu à l'invitation. Une animation magie proposée par Cyril Delaire a agrémenté cette journée.



Soirée Crêpes - Février 2020

Et pour finir le mois de Février avant de connaître la crise sanitaire actuelle, le Foyer nous a proposé une soirée crêpes et nous a tous régalez, petits et grands, pour un soir avec des crêpes salées et sucrées.



Commémoration du 11 novembre

Cette année 2020 était une année particulière pour la commémoration du 11 novembre. Elle s'est déroulée en petit comité uniquement avec les élus et des représentants du CATM.

Projet des travaux électriques de Lagarde

Dans la continuité des travaux engagés sur la commune, jusqu'à présent suivis personnellement par Michel Goumarre (ce dont nous le remercions très cordialement), voici le programme envisagé dans les prochains mois :

- 1 - Enfouissement des câbles électriques et téléphoniques sur le chemin des Serres, ce qui permettra la suppression de certains poteaux et transformateurs.
- 2 - Réalisation d'un éclairage et enfouissement des câbles téléphoniques sur un tronçon côté village, route de Lagarde à Ste Cécile.
- 3 - Remplacement des lampes des éclairages public économes, ce qui permettra de faire des économies considérables.

Que la lumière soit sur le village en ces temps trop obscurcis !

INTERNET - LA FIBRE OPTIQUE EST A LAGARDE PARÉOL !

Après plusieurs années de disette numérique avec des débits très faibles, ENFIN la fibre optique est arrivée dans notre village, prioritaire dans le déploiement du projet Vaucluse Numérique, Lagarde Paréol compte déjà plusieurs «raccordés». Pour le moment, il semblerait qu'un seul opérateur puisse proposer des offres fibres sur le village, il s'agit du fournisseur d'accès ORANGE qui propose contre un engagement d'un an, des offres promotionnelles incluant le câblage et l'installation chez vous.

La fibre permet une fluidité de débit aussi bien pour surfer sur Internet que pour recevoir des chaînes TV en numérique, à vitesse varie de 100 à 400 Mbits/seconde, soit 100 à 400 fois plus rapide que les offres ADSL qui couvrent le village. Un confort pour tous dans ces temps où le télétravail et le numérique font partie désormais de notre quotidien. Vous pouvez obtenir plus d'information sur votre éligibilité en vous rendant sur le site www.vaucluse-numérique.fr ou sur le site des opérateurs déployant actuellement la fibre dans notre village.

Débroussailllements

Voici un petit rappel sur le débroussaillage. Il vous protège, vous et votre construction, en garantissant une rupture du combustible végétal qui entraîne une baisse de la puissance du feu et accroît ainsi votre sécurité.

Il protège aussi la forêt en limitant le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété et en sécurisant les personnels de la lutte contre l'incendie.

C'est une obligation aussi vis-à-vis des assurances. Avant le 31 mai de chaque année.



Ces travaux sont à la charge du propriétaire de la construction. Si le rayon de 50 mètres déborde sur des terrains riverains, le riverain ne peut s'opposer à la réalisation des travaux de débroussaillage.

Il doit être averti, peut réaliser lui-même les travaux s'il le souhaite et conserve la propriété du bois coupé.

En cas de refus d'accès à sa propriété, l'obligation de débroussaillage est mise à sa charge.

ARRETE EMPLOI DU FEU - SYNTHESE GRAND PUBLIC

TOUT BRULAGE DE DECHETS VERTS ISSUS DES MENAGES, DES PROFESSIONNELS ET DES COLLECTIVITES PUBLIQUES EST INTERDIT

(infraction réprimée par l'art. 131-13 du code pénal)

POUR LES CAS DEROGATOIRES CI DESSOUS: INCINERATION POSSIBLE UNIQUEMENT DE 08h00 à 16h30

ZONE 1 Vous êtes propriétaire d'une habitation ou exploitant agricole
Incinération possible - selon les périodes (tableau ci-dessous), uniquement si les déchets verts sont générés ou liés - à une obligation légale de débroussaillage liée au risque feux de forêts (Art. L.134-6 du code forestier) - directement à l'exploitation agricole.

EN RESPECTANT CE CALENDRIER

POSSIBLE	INTERDIT	POSSIBLE	INTERDIT	POSSIBLE
Janvier/Février	1er Mars/15 Avril	16 Avril/31 Mai	1er Juin/15 Octobre	16 Octobre/31 Décembre

ZONE 2 et 3 Vous êtes exploitant agricole
Incinération possible toute l'année, uniquement si les déchets verts sont générés ou liés directement à l'exploitation agricole.

ZONE 3 Vous êtes exploitant agricole
Ecoyage possible au delà de la limite des 400m de la zone boisée

DANS TOUTS LES CAS, INCINERATION INTERDITE SI VENT > 40 km/h RAFALES COMPRISES OU EPISODE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

<http://www.vaucluse.gouv.fr/a-reglementation-relative-a-t-a6266.html> Validé en Sous Commission feux de forêts du 11.12.2014

▶ Aux abords immédiats des bâtiments, enlever les arbres, les branches et les arbustes situés à moins de 3 m d'une ouverture ou d'un élément de charpente apparente.

▶ Enlever toute branche surplombant le toit.



▶ Enlever les arbres en densité excessive de façon à ce que chaque houppier soit distant d'au moins 2 m des houppiers voisins (à l'exception des arbres d'une hauteur supérieure à 15 m élagués à 4 m minimum et sans végétation en sous-étage).

▶ Détruire la végétation herbacée et arbustive au ras du sol.

▶ Elaguer les arbres conservés jusqu'à une hauteur de 2 m minimum.

▶ Enlever toute végétation intermédiaire entre le sol et la cime des arbres pour éviter toute superposition de strate

▶ La distance séparant deux îlots ou le houppier de l'arbre le plus proche ne peut être inférieure à 2 m.

▶ Enlever les bois morts, dépérissants ou dominés sans avenir.

▶ A plus de 30 m de la construction, des îlots d'une surface de 50 m² maximum séparés de 5 m les uns des autres pourront être conservés

Du nouveau côté personnel communal

L'année 2020 a été marquée par le départ à la retraite de deux membres du personnel municipal, Patrick PACINI et Christiane COQ, après plusieurs années passées aux services de la commune. Nous souhaitons à travers ce bulletin leur rendre hommage et souhaiter la bienvenue à leur remplaçant, Jérémy CAGNAC et Françoise Durand, tous deux habitant à Lagarde Paréol.



Françoise DURAND

Prépare les bons petits plats pour les chères têtes blondes de l'école de Lagarde et s'occupe de l'intendance de la cantine.



Jérémy CAGNAC

Employé technique polyvalent, s'occupe de l'entretien des espaces verts, des divers travaux de voirie et de l'entretien des infrastructures municipales.



Vanessa JOUFFRIAULT

Bienvenue aussi à Vanessa qui nous a rejoints déjà il y a trois ans pour renforcer l'équipe scolaire. ATSEM, elle travaille en binôme avec Carmela et assure aussi la garderie.

Etat civil 2020

Les Naissances :

Alix BOYER Née le 2 décembre 2019 à Montpellier
Lola VALIA ROBIN née le 12 janvier 2020 à Orange

Les Mariages :

Angéla LAMY et Thibault GARNIER mariés le 10 Octobre 2020 à Lagarde Paréol

Les Décès :

Albert SESSEGOLO, 74 ans, décédé le 11 août 2020
Jacqueline STELLINO, 90 ans, décédée le 4 mars 2020
Raymonde ARNAUD née GUION, 98 ans, décédée le 28 mai 2020

Information Paroisse

Le secteur inter paroissial de Sainte Cécile dont dépend la paroisse de Lagarde Paréol, continue son engagement et son service auprès des fidèles. Les messes ont toujours lieu dans nos différentes paroisses : (Ste Cécile, Cairanne, Lagarde) toutes les semaines.

Les accompagnements pour les obsèques les préparations aux Baptêmes et aux mariages et les différentes cérémonies, la catéchèse pour les enfants : tout cela se déroule normalement avec les gestes barrières et la réglementation en vigueur.

Pour tous les renseignements vous pouvez contacter le 0486712356 ou 0670879025, ou par email à paroisse84290@gmail.com

Le père Apollinaire Onanena est et sera toujours à votre écoute pour toutes vos questions, et nous accompagne par ses prières tout au long de notre vie.

Directeur de publication : Fabrice Leaune Rédaction : l'ensemble du conseil.

Réalisation Graphique et Impression © GFCOM 04 90 30 65 90

Photos : Eric Gracia - Martine Gras - Prophète Sophie

Ne pas jeter sur la voie publique.



VENDREDI SAINT Lagarde vendredi 2 Avril 15h00

Chemin de croix suivi de la Célébration de La Passion du Seigneur et Vénération de la Croix
Célébration pour nos 3 paroisses

